FICHE TEST JUSQU'AU 15/06/2020

CHECK-LIST A REMPLIR LORS DES SORTIES PEDESTRES

Je suis responsable d'une sortie pédestre donc :

- ☐ **j'ai lu toute cette fiche**.
- ☐ **j'ai défini l'itinéraire** et **je l'ai fait valider** par le directeur d'ACM et/ou le responsable référent du groupe (Akéla, CT ou Ccie, RR)
- ☐ **j'ai défini** avec chaque encadrant son **rôle lors du trajet** (page 3)
- ☐ **j'ai vérifié** les **moyens de communication** (2 portables (chargés, allumés et avec forfait) par équipe)
- ☐ **j'ai distribué** en double exemplaire la fiche de rappel des **consignes de sécurité + procédure en cas d'urgence** à chaque équipe et **je me suis assuré** qu'elle est lue (pages 3 et 4 ou 3 et 5 à imprimer recto :verso et à remplir)
- ☐ **j'ai donné** au directeur ou au référent désigné la **liste des numéros** de chaque équipe ainsi que leur composition (nom et prénom de chaque personne), et leur itinéraire écrit
- ☐ **j'ai vérifié** que chaque équipe a une **trousse de secours complète** (!!! VERIFIER LE CONTENU DE LA TROUSSE!)
- ☐ **j'ai vérifié** que **l'animateur responsable du suivi sanitaire** lors du déplacement a pris connaissance des **fiches sanitaires** de chaque personne qui participe au déplacement et a noté les points essentiels.
- ☐ **j'ai vérifié** que chaque participant soit dans les **conditions adéquates** pour effectuer le déplacement (casquette, habillement, chaussures, eau, état de santé)
- ☐ **j'ai prévu** une **collation** au cas où la sortie dure plus longtemps que prévu (fruits secs, biscuits...) et **je l'ai répartie** entre les responsables ou par équipe.

Spécificités Éclaireurs (12-17 ans)

• Les éclaireurs peuvent se déplacer en autonomie uniquement si le responsable (de camp ou de groupe) les y autorise et si le CP/la CC s'en sent capable.
• Des moments de contact entre équipe et responsable référent doivent être définis régulièrement durant le déplacement (ex : toutes les heures, quand le groupe arrive à tel point, etc...).
• Si le déplacement se prolonge sur plus d'une journée, une visite des responsables référents est obligatoire auprès de chaque équipe, sur les lieux du bivouac.
• Lors d'une marche « en troupeau » il faut rester regroupé : à chaque instant, toute personne du groupe doit voir (et pouvoir appeler) les autres en cas de besoin. Il faut également veiller à ce que les autres usagers ne soient pas mis en danger par notre groupe (laisser la place suffisante pour circuler en sécurité, hors de la chaussée)

Spécificités Louveteaux (8-12 ans)

• Ils doivent être constamment accompagnés par les chefs (pas de déplacement en autonomie).
• Lors d'une marche « en troupeau », il faut rester regroupé : à chaque instant, toute personne du groupe doit voir (et pouvoir appeler) les autres en cas de besoin. Il faut également veiller à ce que les autres usagers ne soient pas mis en danger par notre groupe (laisser la place suffisante pour circuler en sécurité, hors de la chaussée)

FICHE TEST JUSQU'AU 15/06/2020

Lorsqu'il y en a, TOUJOURS utiliser les **trottoirs et accotements** quel que soit le côté où ils sont situés**. Attention** à la **sécurité du groupe** (bousculade, chute sur la chaussée, …) **et des autres usagers** (laisser suffisamment de place pour pouvoir se croiser sans danger).

HORS AGGLOMERATION

EN EQUIPE

Marche en file indienne sur le côté gauche de la chaussée,
1 responsable devant, 1 responsable derrière.

A PARTIR DE 2 EQUIPES ET JUSQU'A 20 PERSONNES

En règle générale, marche en file indienne sur le côté gauche de la chaussée.
Si la sécurité le nécessite (route sinueuse, fossé,…), marche à droite, en colonne de 2, sur la chaussée.
Toujours 1 responsable devant, 1 responsable derrière

A PARTIR DE 20 PERSONNES

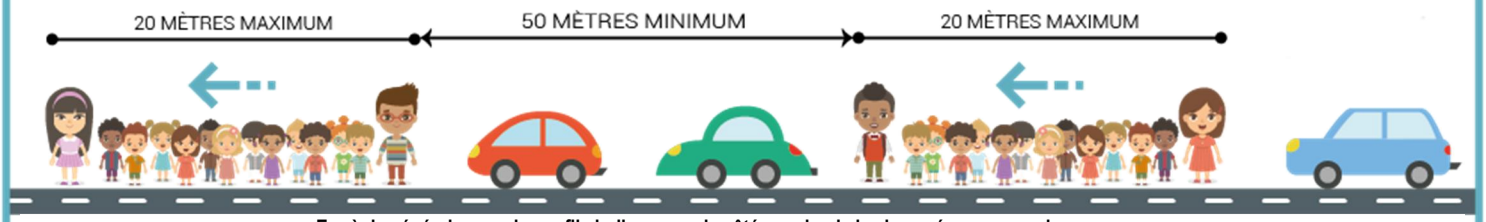

En règle générale, marche en file indienne sur le côté gauche de la chaussée, en un seul groupe avec :
1 responsable devant, des responsables répartis dans la colonne et un responsable derrière.
Si la sécurité le nécessite (route sinueuse, fossé,…), marche à droite, en colonne de 2, sur la chaussée. Séparer les marcheurs en groupe équilibrés avec, dans chaque groupe, 1 responsable devant et 1 responsable derrière

TRAVERSER LA CHAUSSEE EN ET HORS AGGLOMERATION

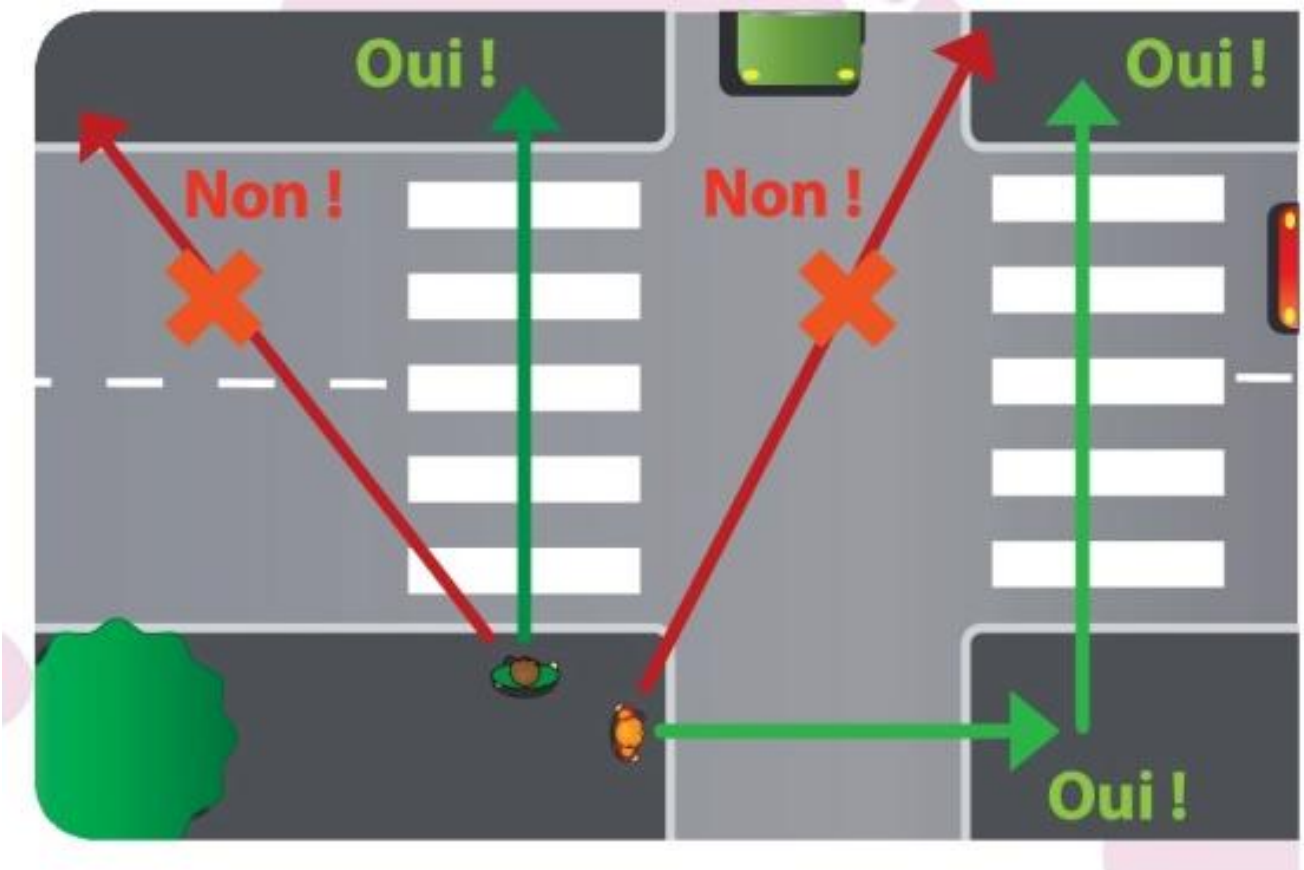

RÔLES DES RESPONSABLES LORS D'UNE SORTIE PEDESTRE

Conditions d'encadrement :

- Chaque encadrant est responsable d'un groupe de mineurs défini (8 au maximum) et vérifie régulièrement leur présence.

- **Le responsable « tête de file »** :
  - respecte l'itinéraire prévu,
  - prévient les suivants des dangers potentiels (véhicule arrivant en face, obstacle sur la chaussée, etc…).
  - s'arrête à chaque intersection et attend que le groupe soit réuni avant de traverser ou de changer de direction.
  - porte un gilet de sécurité. Il porte également une lampe blanche devant lui (frontale par exemple) et une lampe rouge à la main ou au bras, côté route, lorsque la visibilité est réduite.

- **Le responsable « fin de file »** :
  - vérifie que les marcheurs restent bien en file indienne sur la route
  - prévient les personnes devant lui des dangers potentiels
  - compte régulièrement les marcheurs
  - demande aux autres chefs si leur effectif est au complet (particulièrement lors d'une marche « en troupeau »)
  - porte un gilet de sécurité visible (sur le sac à dos si besoin). Il porte également deux lampes rouge : une à la main ou au bras côté route et une dans le dos (frontale à l'arrière de la tête) lorsque la visibilité est réduite.

- Le reste des responsables joue le rôle de **« milieu de file »**. :
  - vérifie que les marcheurs restent bien en file indienne sur la route,
  - fait passer les informations de la tête de la file à la queue et vice versa.
  - a un gilet de sécurité. Il porte également une lampe rouge à la main ou au bras côté route lorsque la visibilité est réduite
  - s'il y a plusieurs responsables, ils se répartissent au milieu des marcheurs.

- **Un responsable « assistant sanitaire »** :
  - Connait les éventuels soucis de santé des participants à la sortie (allergie, fatigue,….,)
  - vérifie le contenu de la trousse de secours et l'emmène
  - en cas de soleil, propose des haltes régulières, à l'ombre pour que chacun puisse s'hydrater et se reposer
  - vérifie que chacun soit protégé du soleil (tête, corps : pas de torse nu, mettre de la crème solaire si besoin)
  - en cas de pluie, vérifie que chacun soit protégé correctement
  - fais attention lors des orages de respecter les consignes de sécurité : ne pas se regrouper sous un arbre isolé, marcher calmement, rester groupés.

FICHE TEST JUSQU'AU 15/06/2020

[Texte]

CONSIGNES DE SECURITE LORS DES SORTIES PEDESTRES EN EQUIPE

Conditions de déplacement :

- **Toujours rester ensemble** (le chef d'équipe est responsable des autres marcheurs et doit s'assurer régulièrement que le groupe est complet)
- Respecter **l'itinéraire prévu et les moments de contacts définis.**
- Respecter le **code de la route** (passage piéton, signalisation,...)
- S'il y a un **trottoir ou un accotement, obligation de l'emprunter, tous groupés, sans gêner les autres usagers**.
- Si pas de trottoir ou sur un bord de route, déplacement sur le **côté gauche** de la chaussée le plus au bord possible, en **file indienne, regroupés**.
- Deux personnes minimum avec un **gilet de sécurité visible** : en début de file (gilet sur soi) et en queue de file (gilet sur le sac à dos).
- **Téléphones toujours joignables (pas en mode « avion » ou silencieux),** volume de sonnerie réglé au maximum + vibreur
- **Traversée de route :** Sur un passage piéton, à défaut sur une portion de route droite (JAMAIS dans un virage ou au sommet d'une côte!), tous groupés et en une seule fois, après avoir vérifié que la traversée peut se faire en sécurité.
- **Un seul moyen de locomotion** : les pieds. Pas de stop, de déplacement dans un véhicule MÊME EN CAS D'URGENCE, sauf autorisation expresse du directeur.
- Chaque marcheur a une paire de **chaussures fermées et des chaussettes**. Interdiction de marcher pieds nus !

Conditions climatiques :

- **SOLEIL** : Chaque personne a un chapeau/une casquette, met de la crème solaire, a une gourde remplie et bois régulièrement.
- **PLUIE** : chaque personne a un vêtement bien imperméable (ciré, coupe-pluie, Kway,...), une gourde remplie et bois régulièrement.
- **NUIT ou BROUILLARD : Une lumière blanche devant et une lumière rouge** derrière.

En cas de problème, je reste avec mon équipe et j'appelle le directeur ou le responsable référent du déplacement

EN CAS D'URGENCE :

Problème d'itinéraire :

- Si l'itinéraire prévu n'est pas réalisable (carte fausse, erreur de parcours, blessé ou fatigue, conditions climatiques,…), j'appelle le directeur pour lui demander les consignes à suivre ou l'autorisation de changer d'itinéraire.

Problème de santé :

- J'appelle selon la chaîne d'alerte et je suis les consignes données.

Chaîne d'alerte :

J'appelle le n°1. Si pas de réponse : n°2. Si pas de réponse : n° 3.

1. Directeur :
2. Responsable référent :
3. Secours (appeler le numéro utile suivant les circonstances) :
   a. Pompiers (si accident ou incident sur la voie publique) : 18
   b. Police (si incident sur la voie publique, sans blessé) : 17
   c. SAMU (si urgence médicale grave) : 15

FICHE TEST JUSQU'AU 15/06/2020

CONSIGNES DE SECURITE LORS DES DEPLACEMENTS EN GRAND GROUPE (plus de 10 personnes)

Conditions de déplacement :

- **Toujours rester ensemble** (et je vérifie régulièrement si tous sont là : comptage/appel/…)
- Respecter **l'itinéraire prévu et les moments de contact définis**
- Respecter le **code de la route** (passage piéton, signalisation,...)
- **En agglomération, marcher sur les trottoirs et accotements.**
- **Hors agglomération,** marcher en **file indienne à gauche** tant que la **sécurité** le permet. **Sinon,** marcher **à droite en colonne de 2.**
- Si groupe de plus de 20 personnes marchant à droite, le **scinder en plusieurs** groupes égaux distants d'au moins 50m.
- Deux personnes minimum avec un **gilet de sécurité visible** : en début de file (gilet sur soi) et en fin de file (gilet sur le sac à dos).).
- **Traversée de route** : sur un passage piéton ou sur une portion de route droite (JAMAIS dans un virage ou au sommet d'une côte!), tous groupés et en une seule fois, après avoir vérifié que la traversée peut se faire en sécurité.
- Un seul **moyen de locomotion** : les pieds. Pas de stop, pas de déplacement dans un véhicule MÊME EN CAS D'URGENCE sauf autorisation expresse du directeur.
- Chaque marcheur a une paire de **chaussures fermées et des chaussettes**. Interdiction de marcher pieds nus !
- **Téléphones toujours joignables (pas en mode « avion » ou silencieux),** volume de sonnerie réglé au maximum + vibreur.

Conditions climatiques :

- **SOLEIL** : Chaque personne a un chapeau/une casquette, met de la crème solaire, a une gourde remplie et bois régulièrement.
- **PLUIE** : chaque personne a un vêtement bien imperméable (ciré, coupe-pluie, Kway,...), une gourde remplie et bois régulièrement.
- **NUIT** ou **BROUILLARD** : Une lumière blanche devant et une lumière rouge derrière, des lumières côté chaussée, régulièrement réparties sur la file.

En cas de problème, je reste avec mon groupe et j'appelle le directeur ou le responsable référent du déplacement

EN CAS D'URGENCE :

Problème d'itinéraire :

- Si l'itinéraire prévu n'est pas réalisable (erreur, blessure ou fatigue, conditions climatiques,…), j'appelle le directeur pour lui demander les consignes à suivre ou l'autorisation de changer d'itinéraire.

Problème de santé :

- J'appelle selon la chaîne d'alerte et je suis les consignes données.

Chaîne d'alerte :

J'appelle le n°1. Si pas de réponse : n°2. Si pas de réponse : n° 3.

1. Directeur :
2. Chef responsable :
3. Secours (appeler le numéro utile suivant les circonstances) :
   a. Pompiers (si accident ou incident sur la voie publique) : 18
   b. Police (si incident sur la voie publique, sans blessé) : 17
   c. SAMU (si urgence médicale grave) : 15

FICHE TEST JUSQU'AU 15/06/2020